

## Le groupe Transdev pressenti pour exploiter les lignes de bus de l'agglomération de Melun Val de Seine.

Dans le cadre de la mise en concurrence et de la modernisation du réseau de bus de grande couronne, le groupe Transdev est pressenti pour l'exploitation des lignes de bus sur le territoire de Melun Val de Seine.

Le choix de ce délégataire a été proposé au Conseil d'Île-de-France Mobilités lors de sa séance du 8 octobre 2020 dans le cadre de la procédure de consultation lancée en 2019 portant sur 36 lots intégrés au réseau de transports en commun d'Île-de-France Mobilités. Ce contrat de délégation de service public débutera au 1<sup>er</sup> Aout 2021 pour une durée de 5 ans.

Les cahiers des charges émis par Île-de-France Mobilités sur l'ensemble des 36 lots portent une attention particulière à l'amélioration des conditions de déplacement des franciliens. Ils intègrent des exigences portant sur une offre de transport plus performante, une amélioration de la régularité des bus, des investissements en matière de transition énergétique et une large place à l'innovation (notamment sur l'information des voyageurs).

### Le territoire de Melun Val de Seine.

L'objet de la délégation de service public consiste en l'exploitation de 18 lignes de bus et 3 services de Transport de la demande (TàD) représentant environ 3 700 000 kilomètres commerciaux en 2020. Les communes desservies sont : Dammarie-les-Lys ; Boissettes ; Boissise-la-Bertrand ; Boissise-le-Roi ; La Rochette ; Le Mée-sur-Seine ; Limoges-Fourches ; Lissy ; Livry-sur-Seine ; Maincy ; Melun ; Montereau-sur-le-Jard ; Pringy et Rubelles.

### La mise en concurrence de l'exploitation des lignes de bus de grande couronne

A la suite des orientations prises par son Conseil en 2017, Île-de-France Mobilités a entamé la mise en concurrence des réseaux de bus en grande couronne, dont la mise en œuvre démarre dès 2021. Cette ouverture à la concurrence des réseaux de bus s'inscrit dans le cadre du calendrier progressif retenu par la France en application de la réglementation européenne, tel que mis en œuvre dans la quasi-totalité de la France depuis des années. Elle concernera à terme l'ensemble des modes de transport donnant lieu à des obligations de service public (le dernier réseau mis en concurrence étant le réseau de métro historique en 2039). L'exploitation des lignes de bus de grande couronne est confiée jusqu'en 2021 à des opérateurs historiques au travers de contrats signés de gré à gré avec Ile-de-France Mobilités, pour la période 2017-2020. Au total, cela représente :

### 900M€ de chiffres d'affaires

- 135 contrats aujourd'hui
- 1 200 lignes de bus (à titre d'exemple : 130 pour la métropole de Lyon)
- 10 000 conducteurs
- 5 000 véhicules (à titre d'exemple : 1 000 pour la métropole de Lyon), avec un fort enjeu de transition énergétique (bio-GNV et électrique)
- Environ 370 millions de voyages annuels (à titre d'exemple : 136 millions pour la métropole de Lyon)
- Plus de 200 millions de km parcourus par an

### Contact presse - Île-de-France Mobilités

Sébastien Mabile - [sebastien.mabile@iledefrance-mobilites.fr](mailto:sebastien.mabile@iledefrance-mobilites.fr) - 01 47 53 28 42  
Amélie Lange - [amelie.lange@iledefrance-mobilites.fr](mailto:amelie.lange@iledefrance-mobilites.fr) - 01 82 53 80 90